

## Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique en 2015

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM, cartographie des patients et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2018.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2018.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie).
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'insuffisance cardiaque, cardiopathie hypertensive, ou cardiopathologie hypertensive, et/ou personnes hospitalisées au cours des années n à n-4 pour insuffisance cardiaque (diagnostic principal (DP) d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours des années n à n-4 pour cardiopathie hypertensive avec IC, cardiopathologie hypertensive avec IC ou sans précision, foie cardiaque ou œdème aigu pulmonaire (DP ou DP d'un des RUM) avec un diagnostic associé (DA) ou DR d'insuffisance cardiaque, et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une IC comme complication ou morbidité associée (DA) (et sans hospitalisation pour insuffisance cardiaque aiguë au cours de l'année n).
- Les taux standardisés permettent de neutraliser les différences dues à des variables influençant le phénomène étudié, telles que l'âge et le sexe, afin d'autoriser la comparaison de ces taux entre eux (pour plus d'informations : [http://www.pifo.uvsq.fr/epideao/esp/chap\\_2/standardisation.html](http://www.pifo.uvsq.fr/epideao/esp/chap_2/standardisation.html)). Les standardisations sont réalisées sur la structure d'âge et sexe des estimations de population de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2016.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2015, on dénombre 478 000 personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique, dont 52% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 77 ans et 81 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 65%, dont 60% sont des femmes. Dans l'ensemble, 43% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec l'insuffisance cardiaque. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 8,37‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 082 900 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 8,7‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 1,04‰ sont prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique, contre 1,15‰ de la population générale de même âge (taux standardisés : 1,64‰ contre 1,2‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
 des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique par classe d'âge en 2015**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	1 300	1 800	16 100	33 200	54 000	125 000	231 400
Taux brut	0,23‰	0,27‰	2,34‰	10,46‰	21,91‰	67,96‰	8,75‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	1 100	1 500	8 700	15 800	31 500	188 000	246 600
Taux brut	0,22‰	0,2‰	1,08‰	4,16‰	10,62‰	60,05‰	8,05‰
<b>Total</b>							
Effectif	2 400	3 300	24 800	49 000	85 500	313 100	478 000
Taux brut	0,22‰	0,23‰	1,66‰	7,03‰	15,75‰	62,98‰	8,37‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
 des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique par région en 2015**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	29 000	8,96‰	9,20‰	30 100	8,09‰	8,57‰	59 100	8,49‰	8,82‰
Bourgogne-Franche-Comté	10 900	9,96‰	9,09‰	12 000	9,40‰	8,54‰	22 900	9,66‰	8,74‰
Bretagne	9 900	8,03‰	8,30‰	11 200	7,78‰	7,78‰	21 100	7,89‰	7,92‰
Centre-Val de Loire	11 200	11,02‰	10,18‰	10 900	9,26‰	8,71‰	22 100	10,07‰	9,35‰
Corse	1 400	12,34‰	10,45‰	1 600	12,14‰	10,84‰	3 000	12,23‰	10,62‰
Grand Est	19 900	9,25‰	9,31‰	22 200	8,96‰	9,15‰	42 200	9,09‰	9,16‰
Guadeloupe	1 100	6,44‰	6,64‰	1 100	5,18‰	6,48‰	2 200	5,73‰	6,47‰
Guyane	400	4,69‰	9,25‰	300	3,28‰	9,16‰	700	3,92‰	9,24‰
Hauts-de-France	21 700	8,82‰	10,55‰	22 600	8,17‰	9,70‰	44 300	8,47‰	10,01‰
Ile-de-France	35 400	7,07‰	8,26‰	36 300	6,34‰	7,75‰	71 800	6,68‰	7,96‰
Martinique	1 200	8,41‰	7,50‰	1 300	6,72‰	6,95‰	2 500	7,45‰	7,10‰
Mayotte	< 100	1,72‰	3,45‰	< 100	1,04‰	2,82‰	100	1,34‰	3,17‰
Normandie	13 000	9,83‰	10,03‰	13 700	9,05‰	9,10‰	26 600	9,42‰	9,45‰
Nouvelle Aquitaine	19 900	9,07‰	8,10‰	22 000	8,44‰	7,53‰	41 800	8,73‰	7,73‰
Occitanie	20 300	9,05‰	8,52‰	21 300	8,10‰	7,89‰	41 600	8,54‰	8,14‰
Pays de la Loire	11 500	7,87‰	8,36‰	11 900	7,11‰	7,46‰	23 400	7,46‰	7,82‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21 900	10,61‰	9,22‰	25 300	10,39‰	9,27‰	47 200	10,49‰	9,19‰
Réunion	2 400	6,25‰	10,01‰	2 400	5,51‰	10,36‰	4 800	5,86‰	10,17‰

Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique décédées par classe d'âge en 2015**

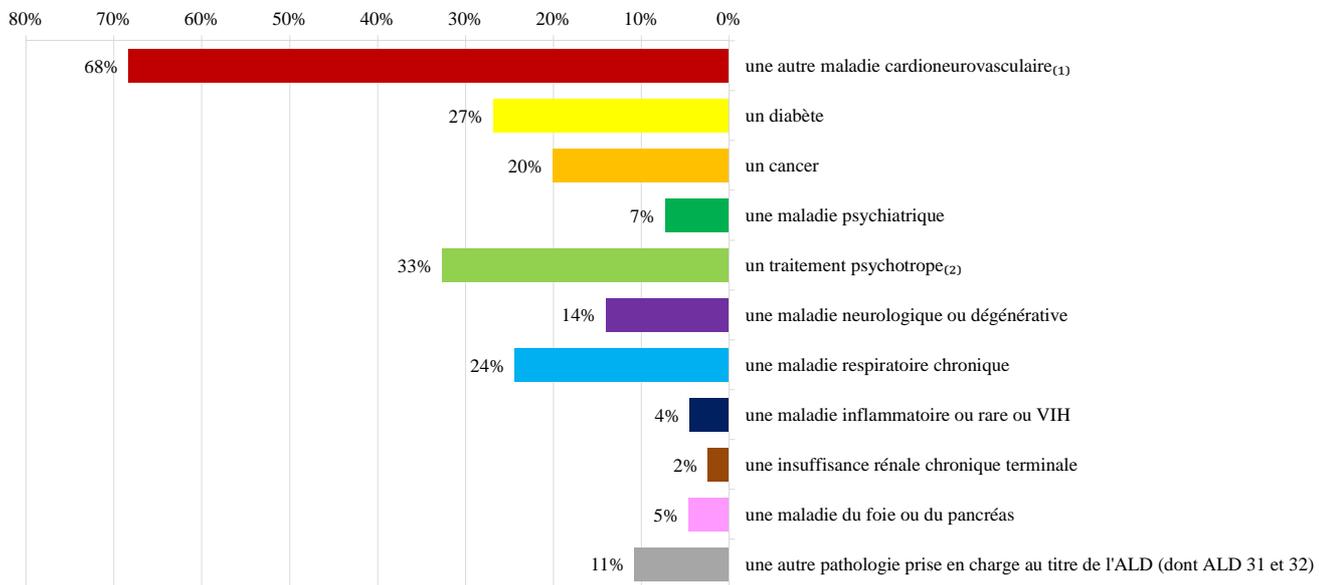
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	100	1 200	3 200	6 500	49 300	60 300
Effectif total	2 200	3 000	23 300	44 500	75 900	275 500	424 400
Taux brut	3,57%	3,85%	4,96%	7,11%	8,61%	17,89%	14,21%

Source : SNIIRAM / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique sont respectivement de 83 ans et de 86 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> dont 2,5% Syndrome coronaire aigu ; 27,8% Maladie coronaire chronique ; 2% Accident vasculaire cérébral aigu ; 7,9% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 10% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 40,2% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 12% Maladie valvulaire ; 0,7% Embolie pulmonaire aiguë ; 5,2% Autres affections cardiovasculaires

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 158 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 232 millions d'euros (0,8%) sont attribués à la prise en charge pour insuffisance cardiaque chronique :

- 1 037 millions d'euros pour les soins de ville
- 137 millions d'euros pour les dépenses hospitalières
- 58 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 2 130 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2013 et 2015

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque (IC) chronique est de 3,9%. L'évolution brute de la prévalence entre 2013 et 2015 est de 0,05 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,04 point.

#### b. Evolution des dépenses entre 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à l'insuffisance cardiaque (IC) chronique est de 4,65%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de +0,98%.